

## SYNTHESE 2014

### SYN. HAUTE VALLE AUSTREBERTHE

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE AUSTREBERTHE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Limesy .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

52 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

*Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.*

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

*La valeur moyenne est de 35,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

*3 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine.*

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

*Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.*

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2014 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Dans le cadre de la seconde dérogation accordée par le Préfet en septembre 2012 (pour une durée de 3 ans), des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (construction d'une nouvelle station de traitement retenant les pesticides). En complément, des mesures de lutte contre les ruissellements et les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage.